

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de vous inviter à participer le **vendredi 21 novembre 2014** au colloque que l'association EUROPA organise au Conseil régional du Limousin sur le thème :

La concurrence non faussée au sein de l'Union : peut-on évoluer vers une concurrence équitable en Europe ?

Ce colloque, cofinancé par l'**Union Européenne** au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), est placé sous le patronage du Secrétaire général du Conseil de l'Europe. Il est soutenu par la Région Limousin, l'Université de Limoges (Faculté de Droit et des Sciences économiques - OMIJ), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), CNP Assurances, la MFP, la GMF, la Délégation régionale Limousin du groupe Caisse des Dépôts, la Fondation partenariale de l'Université de Limoges, le groupe Moniteur (site EmploiPublic) et les éditions LexisNexis - La Semaine Juridique Administrations et Collectivités territoriales. Il constitue la **18^e édition** des Entretiens universitaires réguliers sur l'administration en Europe, qu'EUROPA a initiés depuis 1997.

La "concurrence non faussée" constitue aujourd'hui un objectif de l'Union européenne et **un instrument majeur au service de la réalisation du marché intérieur**. Elle "imprègne" largement le droit de l'UE et est inscrite dans le traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE), ainsi que dans le protocole n°27 sur le marché intérieur et la concurrence.

Il apparaît dès lors indispensable de **rappeler la définition du concept de concurrence**, le contexte et les différentes étapes qui ont conduit à lui reconnaître **la place qu'il occupe aujourd'hui dans le droit de l'UE**, et **les finalités poursuivies au travers de sa mise en œuvre**. C'est à ces questions liminaires que les rapports introductifs de ce colloque tenteront d'apporter une réponse, tandis que les trois tables-rondes qui le composent s'articuleront autour des réflexions suivantes :

■ **Les services d'intérêt général et l'ouverture à la concurrence : quels bilans ?**

Depuis plus de trente ans désormais, les activités d'intérêt économique général ont été ouvertes à la concurrence. Aucun bilan global n'en a été tiré. Or, cette question revêt une importance particulière pour certains services en réseaux, comme les transports (chemins de fer, transports aériens...) ou l'énergie. Quels résultats peuvent être donnés, sur le plan de la sécurité, de la rentabilité, du coût, de la qualité des prestations fournies... ? Ce bilan sera esquissé au travers d'exemples précis, émanant des différents Etats européens représentatifs. En outre, cette première table-ronde abordera la question des aides d'Etat qui constituent l'un des points centraux de la concurrence non faussée au regard de la reconnaissance des activités de service public en Europe.

■ **La régulation européenne garantit-elle une concurrence non faussée ?**

Le contrôle opéré par l'UE quant au respect des règles de concurrence repose sur trois piliers : le premier concerne les entreprises officiant dans le marché intérieur ; le second, l'attitude des Etats ; le troisième, enfin, les limitations aux règles de la concurrence et les services publics nationaux. Cette deuxième table-ronde s'intéressera donc :

- au contrôle des monopôles d'Etat : le démantèlement des monopôles publics nationaux n'a pas empêché, au contraire, la constitution de grands leaders mondiaux prestataires d'activités marchandes. En quoi les outils mis en place par le droit de l'Union permettent-ils une régulation équitable du marché ? Dans un contexte économique et politique complexe, n'est-on pas en train de favoriser de réelles entorses à la concurrence, qui ne bénéficieraient qu'à quelques groupes ?

- au contrôle des aides d'Etat : Comment sont effectués les contrôles des aides des Etats membres ? Quelles sont les difficultés rencontrées lors des contrôles européens et comment les autorités de la concurrence mettent en œuvre cette politique de la concurrence ?

■ **Et au-delà de la concurrence, quelles valeurs l'Europe défend-elle ?**

Les questions soulevées dans les deux premières table-rondes posent très directement la question du modèle de société adopté en Europe : une Europe de la concurrence non faussée car protectrice des droits fondamentaux des citoyens ou une Europe du marché, soucieuse des consommateurs, sans garantie des populations ou des territoires vulnérables ? La concurrence non faussée ne justifie pas tout ; Elle ne saurait, par exemple, excuser les atteintes portées à l'environnement, la violation des principes sociaux les plus élémentaires ou la mise à l'écart du principe de sécurité et d'innocuité des biens et des marchandises. Comment concilier compétitivité des économies nationales et respect du principe de concurrence ? Cette table-ronde aura pour objet d'établir un état des lieux des décisions adoptées dans les différents Etats de l'Union.

Le thème retenu par l'Association EUROPA ne manque pas de pertinence, dans un moment de notre histoire européenne où les citoyens expriment avec force leur défiance à l'égard des institutions publiques, et où le concept de concurrence cristallise une très large part des critiques adressées à l'action des pouvoirs publics qu'ils soient nationaux ou européens.

Aussi, j'espère que vous aurez le temps de prendre connaissance du **programme détaillé** de ce colloque, et que son contenu saura retenir votre attention et celle de vos collaborateurs.

Souhaitant vous accueillir prochainement en Limousin, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.



Gérard VANDENBROUCKE
Président du Conseil régional Limousin